Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 031-200023596-20261026-DP339_2026-DE

Toulouse, le 5 octobre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP339 - 2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°103P2025 relatif aux travaux de création d'une station d'épuration et d'un réseau de collecte des eaux usées, renouvellement du réseau AEP, sur la commune de Saint-Léon et son hameau des Caussidières – Lot 1 : Construction de la STEP, pour Réseau31, notifié le 26 février 2026, à l'entreprise COLAS ;

Considérant la réception de la déclaration de sous-traitance de l'entreprise JARDINS ET PAYSAGES, concernant la plantation d'une haie, pour un montant maximum de 1 590 € HT ;

décide

Article unique : d'accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise JARDINS ET PAYSAGES, concernant la plantation d'une haie, pour un montant maximum de 1 590 € HT.

Jean-Louis REMY
Vice-Président